



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Champ d'application

Question écrite n° 38868

Texte de la question

M Roland Blum demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, si une SARL n'ayant plus d'activité commerciale à la suite de la vente du fonds de commerce, restant uniquement loueur de fonds, peut, par simple décision d'une assemblée générale, modifier les statuts de la SARL en société civile immobilière (le capital de la SARL étant égal à la valeur d'achat du bien immobilier) et, de ce fait, n'être plus imposable sur les sociétés, et si cette modification entraînerait la radiation au registre du commerce. Les services fiscaux ignorant à quel texte se référer, il souhaite qu'il lui apporte les précisions nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38868

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1405